



er :

- Commune
- PLUi-H
- et
- des déchets
- ement non
- e et Forêt
- ment
- ance
- oins
- et Habitat
- & Mobilité
- Patrimoine
- Trail -

2017

	Je	Ve	Sa	Di
	2	3	4	5
	9	10	11	12
	16	17	18	19
	23	24	25	26
	30	31	1	2

nement à venir  
ains mois

## Le PLUi-H

### Le PLUi-H, qu'est-ce que c'est ?

Soucieuse de valoriser son cadre de vie et d'organiser harmonieusement son développement, la Communauté de Communes du Haut-Chablais s'est engagée, en décembre 2011, dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Plan Local d'Urbanisme (PLUi-H).

### Les grandes étapes du PLUi-H.

**Le DIAGNOSTIC** : une première étape pour dresser un portrait du territoire. Indispensable à l'élaboration du PLUi-H, le diagnostic territorial repose sur un état des lieux de la situation actuelle du territoire dans tous les domaines : Habitat, Économie, Agriculture, Équipements, Déplacements, Patrimoine, Environnement, ... Cette phase d'enquête cruciale est aussi l'occasion de définir les enjeux et les problématiques spécifiques au Haut-Chablais d'ici 2025. Le Projet de Territoire ! Une première (...)

### Gouvernance - s'informer et s'exprimer.

**Le COP 15** (comité de pilotage). Ce COP 15 est l'élément central de la gouvernance du PLUi-H. Il était indispensable de mettre en place une méthode de travail et instaurer une collaboration entre la CCHC et les communes. La gouvernance a été adoptée en conférence des maires en décembre 2015.

### Les ateliers de travail du COP 15.

Le COP 15 se réunit régulièrement depuis avril 2016. Vous pouvez retrouver et télécharger le compte-rendu de chaque réunion.

### Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)..

Qu'est-ce que c'est ? Il s'agit de la pièce centrale du PLUi-H. Il constitue la "colonne vertébrale" du projet. Il formalise à partir des enjeux identifiés lors de la phase de Diagnostic, les choix, les orientations et les actions à porter pour le développement du Haut-Chablais dans les années à venir.

### Les bureaux d'études.

La CCHC est accompagnée de bureaux d'études pour l'élaboration du PLUi-H.

### La concertation avec la population.

L'élaboration du PLUi-H doit être le moment privilégié pour organiser un débat public avec la population et les élus des communes quant à la nature et aux objectifs du projet. Il est également important d'associer pleinement à la démarche en instaurant un dialogue continu. Pour cela, la CCHC met en place divers dispositifs d'informations et d'échanges.